Département des Landes

MAIRIE DE TARTAS

République Française

DECISION

N° 2011 - 18

Construction d'un centre de loisirs
---
entreprises retenues pour exécuter les travaux

LE MAIRE DE TARTAS (Landes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 mars 2008 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

VU la délibération en date du 14 avril 2010 décidant de réaliser un projet de création d'un centre de loisirs et mandatant M le Maire à l'effet de rechercher des financements,

VU la délibération en date du 28 avril 2011 autorisant le Maire à lancer la procédure de commande publique et a signer tous documents relatifs à la passation des marchés et l'exécution des travaux,

CONSIDERANT que les crédits correspondants à cette construction sont inscrits au budget de l'exercice 2011,

VU les avis d'appel public à la concurrence publiés dans le journal Sud-Ouest le 1er juillet 2011, dans le Travailleur Landais le 1er juillet 2011 et sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics le 27 juin 2011 et au BOAMP le 30 juin 2011,

VU le rapport de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

DÉCIDE

Article 1er : Les entreprises suivantes sont retenues pour exécuter les travaux de construction d'un centre de loisirs sans hébergement :

…/…

Hôtel de Ville - 40400 TARTAS - Tel. 05 58 73 41 06 - Télécopie 05 58 73 30 41

LOTS	ENTREPRISE	BASE HT	OPTIONS HT	Base+ Options HT	Base+ Options TTC
1 : Fondations / Gros-œuvre	BERNADET	331 300,00			396 234,80
2 : Structure Bois	LAMARQUE	279 500,00			334 282,00
3 : Couverture / Etanchéité	DEVISME	175 000,00			209 300,00
4 : Menuiseries Extérieures Aluminium	MIROITERIE LANDAISE	145 000,00			173 420,00
5 : Menuiseries Bois	CB DASSE	34 200,00	1 320,00	35 520,00	42 481,92
6 : Plâtrerie / Faux plafond	AQUITAINE PLATRERIE	51 335,72			61 397,52
7 : Revêtement de sol / Faïence	LESCA & FILS	58 000,00			69 368,00
9 : Electricité courants forts courants faibles	SERTELEC	74 699,54			89 340,65
10 : Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires	HERVE THERMIQUE	178 829,48	2 948,76	181 778,24	217 406,78
11 : Voirie Réseaux Divers	L.BAPTISTAN TP	136 025,10			162 686,02
12 : Espaces Verts	BOUYRIE DE BIE	56 694,96			67 807,17
13 : Cuisine	AFT	17 790,93			21 277,95
TOTAL		**1 538 375,73**	**4 268,76**	**217 298,24**	**1 845 002,81**

Le lot 8 : Peinture avait été déclaré sans suite.

Article 2 : La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet.

Fait à Tartas, le 19 septembre 2011

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES